



## ***Déclaration préalable de la FSU – CTSD du 4 février 2020***

En préambule à ce CTSD, les représentants de la FSU, femmes et hommes de principes et de convictions, souhaitent réagir aux propos qu'a tenu M. le DASEN lors du précédent CTSD (27-01-2020)

Le sujet évoqué était l'absence de versement des indemnités aux professeurs PLC intervenant dans les classes de 6<sup>ème</sup> inclusives. Si la FSU se réjouissait que le PE (Professeurs des écoles) puissent dès le mois de février toucher enfin l'indemnité qui reconnaît leur spécialisation, elle s'est étonnée que les PLC intervenant dans les classes de 6<sup>ème</sup> inclusives ne puissent pas toucher, eux aussi, une indemnité, au prorata du nombre d'heures assurées dans le service, indemnité, rappelons-le, qui leur était versée lorsque les 6<sup>ème</sup> inclusives n'existaient pas encore. (*Décret n° 68-601 du 5 juillet 1968 portant attribution d'une indemnité forfaitaire pour sujétions spéciales aux personnels d'enseignement général, technique et professionnel du second degré relevant du ministère de l'éducation et exerçant dans des classes destinées aux enfants et adolescents déficients et inadaptés- Version consolidée au 08 février 2017*).

M. le DASEN vous avez trouvé « révoltant » que la FSU revendique ce versement. Votre argument reposant sur le fait que les professeurs des écoles sont spécialisés- et la FSU ne remet pas en doute cette spécialisation- contrairement aux PLC. Faudrait-il comprendre alors que ces enseignants ne sont pas assez spécialisés pour prétendre à cette indemnité proratisée,- et ce malgré une formation suivie l'année dernière- mais suffisamment pour prendre en charge ces élèves? Rappelons à M. le DASEN que nombre de ces professeurs interviennent depuis très longtemps dans les classes SEGPA et ont donc une expérience solide.

Cette position « étrange » qui en est venue à remettre en cause les versements des primes de manière plus générale est la traduction pour la FSU d'un certain mépris. C'est l'expression du déni du travail mené dans ces classes reconnues difficiles compte tenu des publics d'élèves accueillis, par des personnels « non spécialisés » mais qui le font.

La FSU dénonce ces « petites économies » sur le dos du personnel enseignant et demande que l'investissement de la part des PLC soit reconnu.

Ne dit-on pas que « toute peine mérite salaire » ? eh bien rappelons qu'il y a des peines qui méritent que le Ministère honore enfin ses promesses de revalorisation, d'autant plus que les documents envoyés pour cette réunion demeurent inchangés et laissent les collègues du Territoire de Belfort, dans une situation pédagogique très précaire.